Image not found or type unknown

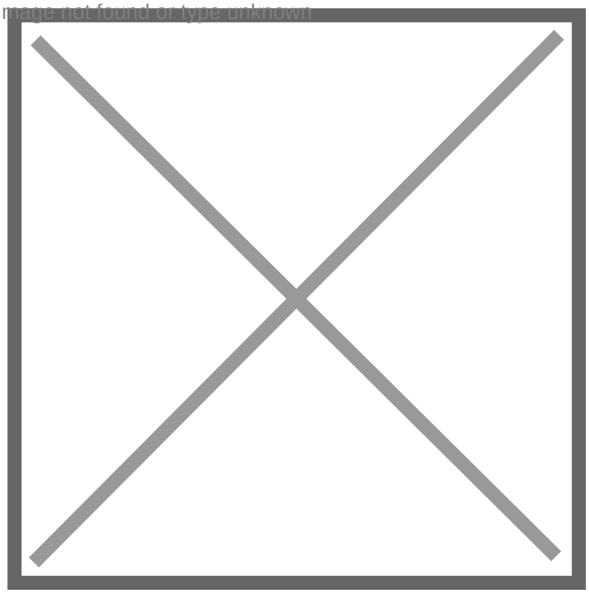

Un sujet d'école. Mon statut de prestataire a été requalifé

Par **petergabor**, le **13/01/2016** à **15:32**

Bonjour,

mon statut de prestataire a été définitivement requalifié par la Chambre sociale des Prud'hommes, en Appel. L'employeur ne s'est pas pourvu en cassation. En revanche, il me demande de lui rembourser la TVA que j'ai facturé, collecté et reversé au fisc (entre 2008 et 2013). En attendant de passer au Tribunal de Commerce, ils refusent d'exécuter le jugement des Prud'hommes. Que pensez-vous d'une telle demande que mon avocate ainsi que tous les juristes que j'ai déjà consulté estiment être une action en justice purement dilatoire.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **morobar**, le **13/01/2016** à **18:15**

Bonjour,
SI votre avocat et tous les juristes consultés avec les documents en leur possession sont du même avis, pourquoi espérer que nous disposions d'une boule de cristal pour vous répondre.
Le jugement d'appel n'ayant pas fait l'objet d'un pourvoi, votre avocat sait comment le faire signifier puis exécuter.
C'est indépendant de toute autre instance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés